



Bon de commande avec mention "en attente d'acceptation"

Par **melanie80**, le **24/05/2012** à **21:26**

Bonjour,

nous avons été voir un cuisiniste pour lui demandé un devis pour notre cuisine au mois d'octobre 2011 celui ci nous a proposer d'établir un bon de commande avec la mention sous réserve d'acceptation (donc sous réserve d'acceptation du crédit), celui-ci ne nous donne plus de nouvelles jusqu'à ce jour 24 mai 2012, et nous dit par téléphone qu'il a récupéré les dossiers de son collègue qui est parti, nous n'avons pas demander de crédit pour cette cuisine à ce jour et nous en avons plus besoin, comment peut-on faire pour annuler ce bon de commande? y'a t-il des choses de ce contrats que nous devons respecter? le vendeur a t-il le droit de nous demander 25% de la cuisine si on ne la prend pas?

merci d'avance pour votre réponse, on est très embarrasser et nous ne savons plus quoi faire

merci

salutations